

Latifa Aït-Baala

Députée bruxelloise

Question orale de Madame Latifa AÏT-BAALA, Députée bruxelloise, à l'attention de Madame Barbara TRACHTE, Ministre-Présidente du Collège de la Commission communautaire française (COCOF), chargée de la Promotion de la Santé, de la Famille, du Budget et de la Fonction publique, concernant

La formation des aides familiales

Madame la Ministre-Présidente,

Dans le cadre du suivi du Jeudi de l'Hémicycle sur l'aide à domicile, il a été convenu que nous vous envoyions des questions sur cette thématique.

Lors de cet échange avec les acteurs de terrain, ceux-ci ont relevé les défis de la formation pour les aides familiales, ainsi que l'apprentissage très formateur du terrain. Terrain qui, à certains égards, serait plus formateur que les cours théoriques, selon eux.

Les acteurs soulevaient ainsi que, sur le terrain, vous appreniez des choses beaucoup plus complexes que ce que vous pourriez apprendre par d'autres moyens.

Ainsi, les aides familiales à domicile se trouvent réellement dans la vie, parfois intime, des personnes qu'elles aident. Tandis que les spécialistes, académiques ou autres, ne connaissent pas réellement la vie des bénéficiaires.

Pour pouvoir exercer le métier d'aide familiale à Bruxelles, vous devez être en possession d'un certificat d'immatriculation délivré par la COCOF. Ainsi, selon mes informations, la COCOF agréée plusieurs centres de formations professionnelles :

- Vivre chez Soi
- CEFOR
- Collectif Formation Société (CFS)

Ceci soulève quelques questions :

1. Au niveau de la COCOF, existe-t-il d'autres moyens que ceux précités pour obtenir un certificat d'immatriculation ?

2. Dans ces trois établissements, quelles formations la COCOF offre-t-elle aux aspirants employés des services d'aide familiale ?
 - a. Comment les personnes intéressées peuvent-elles avoir accès et connaître ces formations ?
 - b. Comment intégrez-vous les enjeux à la fois théoriques et de terrain dans ces formations ?
 - c. Combien de personnes sont sorties diplômées ces dernières années de ces formations ? Quelles actions sont mises en place pour que le nombre de diplômés réponde à la demande du secteur ?
3. Dans quelle mesure la COCOF investit-elle dans la **formation continue** du personnel déjà actif ?
4. Quels échanges entretenez-vous avec le terrain pour actualiser le contenu des formations ?
 - a. A quelle fréquence ce contenu est-il dès lors retravaillé ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.

Latifa AÏT-BAALA
Députée bruxelloise

